

**CALENDRIER ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025 :**  
**BORNES, SUSPENSIONS DES COURS, INSCRIPTIONS**

<b>1. <u>FIXATION DES BORNES UNIVERSITAIRES</u></b> <i>(cf Décret n° 2010-1426 du 18 novembre 2010)</i>	<b>Date de début de l'année universitaire</b>	<b>Date de fin de l'année universitaire</b>
Cycle Licence, Licence avec une option Accès Santé (L.AS), Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	Lundi 2 septembre 2024	Dimanche 31 août 2025
Pour certaines formations spécifiques : des rentrées anticipées sont prévues	Se reporter aux calendriers établis par formations et votés en CFVU / CA	/
Cycle master, BUT, diplôme d'ingénieur – <b>SANS</b> stage obligatoire en septembre	Lundi 2 septembre 2024	Dimanche 31 août 2025
Cycle master, BUT, licences professionnelles, diplôme d'ingénieur – <b>AVEC</b> stage obligatoire en septembre	Lundi 2 septembre 2024	Jeudi 31 octobre 2025

<b>2. <u>PERIODES DE SUSPENSION DES COURS</u></b> <i>(cf Délibération 2024-23/01/2024-9 du Conseil d'Administration)</i>	<b>du (après les cours)</b>	<b>au (matin)</b>
Toussaint le cas échéant : période de suspension non obligatoire, laissée à la discrétion des composantes	Samedi 26 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
Noël	Samedi 21 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
Hiver	Samedi 22 février 2025	Lundi 3 mars 2025
Printemps	Samedi 19 avril 2025	Lundi 5 mai 2025

<b>3. INSCRIPTIONS / REINSCRIPTIONS :</b> <b>Calendrier général hors les situations spécifiques de formation continue, alternance, candidats internationaux</b>	<b>Juillet</b>	<b>Août-Septembre</b>
<p><i>(cf articles D612-1 à D612-18 Code de l'Education)</i></p> <p><b>A.1.</b> Pour les candidats qui ont accepté définitivement une proposition d'admission <b>Parcoursup</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Première inscription par le <b>WEB</b> à l'Université de Bourgogne en 1<sup>ère</sup> année de Licence, L.AS, PASS, DEUST, BUT, prépa intégrée</li> <li>- Réinscription par le <b>WEB</b> des étudiants déjà inscrits à l'Université de Bourgogne en 1<sup>ère</sup> année de Licence, BUT, DEUST, L.AS, PASS, prépa intégrée (réorientations)</li> </ul>	<p><b>-Pour toute proposition acceptée définitivement jusqu'au vendredi 12 juillet 2024 inclus :</b> Inscription du lundi 8 juillet à 14h jusqu'au vendredi 19 juillet 2024 à 12h</p> <p><b>- Pour toute proposition acceptée définitivement entre le samedi 13 juillet et le dimanche 18 août 2024 inclus :</b> Inscription du samedi 13 juillet jusqu'au dimanche 21 juillet 2024 à 23h puis du jeudi 22 août 2024 à 10h jusqu'au vendredi 23 août 2024 à 12h</p> <p><b>- Pour les candidats ayant répondu « oui avec vœux en attente » :</b> Inscription du jeudi 22 août 2024 à 10 h jusqu'au vendredi 23 août 2024 à 12h</p> <p><b>- Pour toute proposition acceptée à partir du lundi 19 août 2024 :</b> l'inscription doit être effectuée à partir du jeudi 22 août dans les plus brefs délais après l'acceptation (<i>sous 72 h</i>)</p>	
<p><b>A.2</b> pour les candidats en Master 1<sup>ère</sup> année</p>	<p><b>Pour les candidats ayant définitivement accepté une proposition d'admission avant le lundi 15 juillet 2024 inclus</b> Inscription du lundi 8 juillet à 14h au dimanche 21 juillet 2024 à 23h</p>	<p><b>Pour les candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission entre le mardi 16 juillet et le lundi 26 août 2024 inclus :</b> Inscription du jeudi 22 août 2024 à 10h jusqu'au jeudi 29 août 2024 à 23 h</p> <p><b>Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du mardi 27 août 2024 :</b> L'inscription doit être effectuée dans les plus brefs délais après l'acceptation</p>
<p><b>A.3.</b> Première inscription / Réinscription par le <b>WEB</b> à l'Université de Bourgogne sous réserve d'une autorisation d'inscription eCandidat (autre que le point A.1 et A.2)</p>	<p>Début : lundi 8 juillet à 14h (1<sup>ère</sup> inscription) ou lundi 8 juillet à 10h (réinscription)</p> <p>Date limite : dimanche 21 juillet à 23h</p>	<p>Du jeudi 22 août à 10h au mardi 17 septembre 2024</p>
<p><b>B.1.</b> Réinscription par le <b>WEB</b> des étudiants déjà inscrits à l'Université de Bourgogne en <b>1<sup>ère</sup> année de Licence, Master, BUT, DEUST, PASS, prépa intégrée</b> suite à une réinscription dans l'année non validée (redoublements)</p>	<p>Début : lundi 8 juillet à 10h</p> <p>Date limite : dimanche 21 juillet à 23h</p>	<p>A partir du jeudi 22 août 2024 à 10h</p> <p>Date limite : dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024</p>
<p><b>B.2.</b> Réinscription par le <b>WEB</b> des étudiants déjà inscrits à l'Université de Bourgogne en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de Licence,</li> <li>2<sup>ème</sup> année BUT, DEUST</li> <li>Licence professionnelle,</li> <li>2<sup>ème</sup> année de master, formations ingénieurs</li> <li>Médecine, Pharmacie, Maïeutique, odontologie</li> </ul>	<p>Début : lundi 8 juillet à 10h</p> <p>Date limite : dimanche 21 juillet à 23h</p>	<p>A partir du jeudi 22 août 2024 à 10h et dans la limite de 15 jours suivant la date de rentrée des cours de la formation</p>

<p><b>C.</b> Inscription des étudiants prenant une première inscription à l'Université de Bourgogne ( hors les cas cités dans à la rubrique <b>A</b> ci-dessus) et devant effectuer une démarche d'inscription en présentiel</p>		<p>A partir du lundi 2 septembre 2024 et dans la limite de 15 jours suivant la date de rentrée des cours de la formation- Voir directement la scolarité de la formation pour l'inscription</p>
<p><b>3. INSCRIPTIONS / REINSCRIPTIONS :</b> <i>(cf articles D612-1 à D612-18 Code de l'Education)</i></p>	<p><b>Juillet</b></p>	<p><b>Août-Septembre</b></p>
<p><b>D. CPGE</b></p> <p><b>Etape préalable nécessaire</b> à l'inscription par le web - <b>première inscription à l'uB uniquement :</b></p> <p><b>Inscriptions et réinscriptions par le web</b> (après OPI dans le cadre d'une première inscription)</p> <p><b>Pour les retardataires dans le cas d'une première inscription uniquement, périodes complémentaires :</b></p>	<p>Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE : Du lundi 2 au dimanche 8 septembre 2024</p> <p>Du lundi 16 septembre au lundi 4 novembre 2024</p> <p>- OPI : du lundi 9 septembre au dimanche 6 octobre 2024 - Inscriptions : du samedi 12 octobre au dimanche 6 novembre 2024</p> <p>Dans tous les cas, aucune inscription / réinscription ne pourra être prise en compte après : le dimanche 15 décembre 2024</p>	
<p><b>E.</b> Inscriptions des étudiants des formations paramédicales et sociales (universitarisation)</p>	<p>Du mardi 10 septembre au dimanche 13 octobre 2024</p>	

<p><b>4. REORIENTATION / TRANSFERTS</b></p> <p><i>Il s'agit d'une modification du choix initial de la formation de l'étudiant, choix initial pour lequel le candidat a été accepté par l'établissement (Parcoursup...)</i> <i>Ces demandes sont donc étudiées par l'établissement en fonction de ses possibilités d'accueil, du dossier de l'étudiant, de ses capacités à réussir ainsi que de son projet professionnel</i></p>	<p><b>Dates limites de dépôt des dossiers</b></p>
<p>Etudiants admis sur Parcoursup sollicitant une <b>réorientation interne au semestre 1</b></p>	<p>Trois semaines maximum après la date de rentrée de la formation souhaitée pour le semestre 1 sous réserve de places vacantes dans la formation (*) <i>(* les dossiers hors délai sont gérés par la composante)</i></p>
<p>Arrivée au <b>semestre 2</b> dans le cadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>d'un changement de filière au sein de l'uB</b></li> <li>- <b>d'un transfert</b> en provenance d'une autre université*</li> <li>- <b>d'un changement</b> d'établissement et de formation (<i>autre qu'une université, exemple lycée pour un candidat en BTS...</i>)*</li> </ul>	<p>Trois semaines maximum après la date de rentrée de la formation souhaitée pour le semestre 2 (*) <i>(* les dossiers hors délai sont gérés par la composante)</i></p>

*NB : en cas d'accord, il est inutile de faire remplir à l'étudiant une demande d'Inscription tardive	
---	--

5. <u>PROCEDURE D'INSCRIPTION TARDIVE :</u>	Dates limites de dépôt des dossiers
1 <sup>ère</sup> inscription en 1 <sup>ère</sup> année de Licence, master, L.AS, BUT, DEUST, PASS	Vendredi 11 octobre 2024
Réinscription en 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année de Licence, BUT, DEUST, licence professionnelle, 1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> année de master, formations ingénieurs, Médecine, Pharmacie, Maïeutique, Odontologie (cf rubriques 3B.1 et 3B.2)	Vendredi 18 octobre 2024
Inscription en 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année de licence, 2 <sup>ème</sup> année de master, formations ingénieurs, Médecine, Pharmacie, Maïeutique, Odontologie (cf rubriques 3A.3 et 3C)	

6. <u>EXONERATION A TITRE EXCEPTIONNEL ET A TITRE RETROACTIF DES DROITS D'INSCRIPTION :</u>	Dates limites de dépôt des dossiers
Pour une demande d'exonération des droits à titre exceptionnel 2024-2025 (aucun paiement par l'étudiant des droits d'inscription dus au titre de l'année 2024-2025)	Mardi 15 octobre 2024
Pour une demande d'exonération à titre rétroactif des droits d'inscription acquittés par l'étudiant au titre de l'année 2024-2025	Vendredi 15 novembre 2024

7. <u>PROCEDURE DE VALIDATION :</u>	Dates limites de dépôt des dossiers
<p>Candidatures pour une inscription (<i>hors</i> INSPE) en licence, licence professionnelle, master, DUT, DEUST dans le cadre d'une demande de <b>validation des acquis (*)</b> (art D613-36 et suivants - Code de l'Education)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> vague</li> <li>- 2<sup>ème</sup> vague (NB : ouverte sur décision du responsable de formation)</li> </ul> <p>Rentrée 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> vague</li> <li>- 2<sup>ème</sup> vague (NB : ouverte sur décision du responsable de formation)</li> </ul> <p><b>IMPORTANT</b> : les candidats devront également consulter les calendriers particuliers de dépôt des dossiers établis par les composantes pour chacune des formations concernées</p> <p>(*) ce calendrier ne concerne pas les procédures de validation pour les élèves de CPGE et de BTS de l'académie de Dijon pour lesquels des conventions spécifiques existent</p>	<p><b>Pour une inscription</b></p> <p><b>à la rentrée 2024 :</b> Vendredi 31 mai 2024 Samedi 31 août 2024</p> <p><b>A la rentrée 2025 :</b> Vendredi 30 mai 2025 Vendredi 29 août 2025</p>
<p>Pour les Masters MEEF – INSPE : un dossier spécifique est à télécharger <a href="https://inspe.u-bourgogne.fr/validation-des-acquis">https://inspe.u-bourgogne.fr/validation-des-acquis</a></p> <p>3 vagues :</p>	<p>Pour une inscription à la rentrée 2024 :</p> <p>Dimanche 2 juin 2024 Dimanche 25 août 2024 Mercredi 18 septembre 2024</p>

<p>Candidatures pour l'obtention d'un diplôme de licence, licence professionnelle, master, BUT, DEUST dans le cadre d'une demande de <b>validation des études supérieures (*)</b></p> <p><i>(art R613-32 à R613-37 - Code de l'Education)</i></p> <p><i>(*) . ce calendrier ne concerne pas les procédures de validation pour les élèves de CPGE de l'académie de Dijon pour lesquels des conventions spécifiques existent</i></p> <p><i>. demandeurs de nationalité étrangère : (...)</i></p> <p><b>IMPORTANT</b> : les candidats devront également consulter les calendriers particuliers de dépôt des dossiers établis par les composantes pour chacune des formations concernées</p>	<p>Pour l'obtention d'un diplôme au titre de l'année universitaire 2024-2025 :</p> <p>Vendredi 14 mars 2025</p>
--	---

<b>8. <u>DEMANDE DE CESURE</u> :</b>	<b>Dates de dépôt des dossiers</b>
Année 2024-2025	
Pour une demande de départ au premier semestre de l'année 2024-2025 ou pour toute l'année 2024-2025*	Du lundi 1 <sup>er</sup> avril au dimanche 30 juin 2024*
Dates complémentaires concernant les candidats ayant formulé une demande de césure sur Parcoursup et Mon master Pour une demande de départ au premier semestre de l'année 2024-2025 ou pour toute l'année 2024-2025*	Jusqu'au vendredi 19 juillet 2024 et du jeudi 22 au vendredi 30 août 2024*
Pour une demande de départ au second semestre de l'année 2024-2025 *	Du mardi 1 <sup>er</sup> octobre au vendredi 29 novembre 2024*
Année 2025-2026	
Pour une demande de départ au premier semestre de l'année 2025-2026 ou pour toute l'année 2025-2026 *	Du mardi 1 <sup>er</sup> avril au lundi 30 juin 2025*
<p>* Dans tous les cas, les demandes hors délai sont du ressort des composantes.</p>	